

NOUS VOUS PROPOSONS  
DE PARTICIPER À  
UNE FORMATION  
AU COURS DE LAQUELLE  
NOUS RÉPONDONS  
À VOS QUESTIONS.

Une équipe à votre service

Contactez nos  
conseillères au :

**02 51 44 37 16**

**Union Départementale  
des Associations Familiales  
de la Vendée**

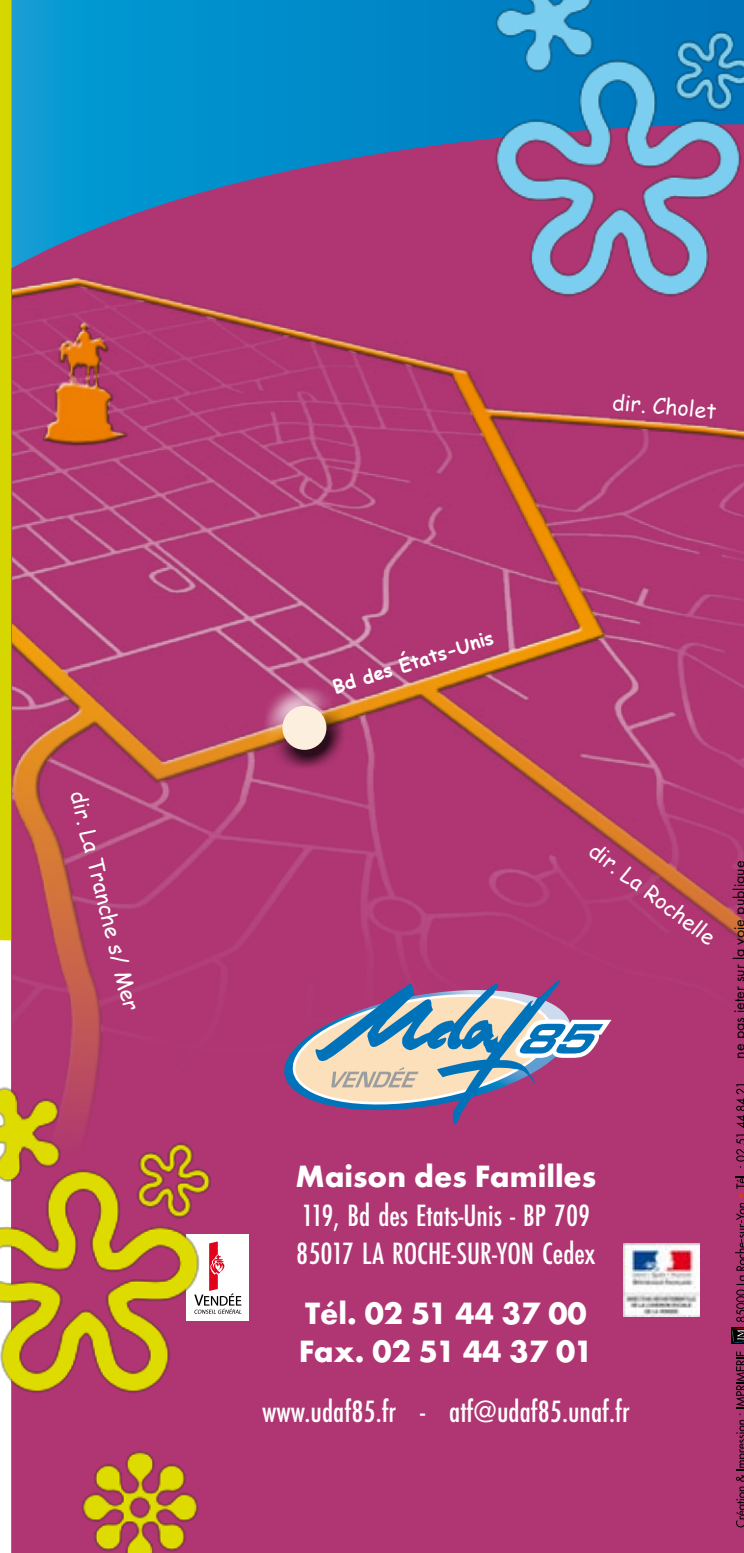
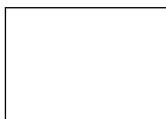
I.S.T.F - Maison des Familles  
119, Bd des Etats-Unis - BP 709  
85017 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tél. : 02 51 44 37 16  
Fax. : 02 51 44 37 01

www.udaf85.fr - atf@udaf85.unaf.fr



U.D.A.F. de la Vendée  
I.S.T.F.  
Maison des Familles  
119 boulevard des États-Unis  
B.P. 709  
85017 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX



**Maison des Familles**  
119, Bd des Etats-Unis - BP 709  
85017 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tél. 02 51 44 37 00  
Fax. 02 51 44 37 01

www.udaf85.fr - atf@udaf85.unaf.fr



**FORMATIONS 2012**  
PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES



Information et Soutien  
aux tuteurs  
familiaux



Création & Impression : IMPRIMERIE [M] 85000 La Roche-sur-Yon - Tél. : 02 51 44 84 21 - ne pas jeter sur la voie publique

## AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

## FORMATION SUR 2 JOURNÉES CONTINUES

## JOURNÉE THÉMATIQUE

## FORMATION DES PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES 2012

### FORMATIONS (voir programme ci-contre)

#### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître les bases légales et réglementaires des régimes de protection juridique des majeurs.
- ✓ Appréhender les principaux éléments de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.
- ✓ Être en capacité de définir le mandat de protection future et les nouvelles mesures d'accompagnement social.
- ✓ Savoir faire les bons choix pour chaque personne étant, ou nécessitant d'être, aidée ou protégée.

- Jeudi 26 et vendredi 27 avril 2012 à **La Roche sur Yon**
- Jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2012 à **La Roche sur Yon**

### INFORMATION ou FORMATION à la carte

Une formation en interne ? Une information pour vos résidents ? Une intervention lors de votre assemblée générale ?...  
N'hésitez pas à nous contacter, nous étudierons votre demande.

### LES MESURES PRÉ-JUDICIAIRES DE PROTECTION

#### Le mandat de protection future

- Les acteurs
- Les missions du mandataire
- Le régime et la forme du mandat
- La vie du mandat
- Les frais financiers à prévoir

#### L'accompagnement social personnalisé

- Les bénéficiaires de l'accompagnement
- La finalité de la mesure
- Ses caractéristiques
- La mise en œuvre
- Les alternatives possibles

### LES MESURES JUDICIAIRES D'AIDE ET DE PROTECTION

#### L'accompagnement judiciaire

- Les bénéficiaires de l'accompagnement
- La finalité de la mesure
- Ses caractéristiques
- La mise en œuvre

#### Les mesures civiles de protection

- Les principes généraux
- Le déclenchement de la mesure de protection
- La procédure d'ouverture
- La sauvegarde de justice
- La curatelle et la tutelle

### LA PROTECTION À LA PERSONNE : Comment favoriser l'autonomie des majeurs protégés, tout en assurant leur protection ?

La tutelle et la curatelle concernent la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci, mais peut-être limitée à l'une de ces 2 missions.

Cette protection est désormais «instaurée et assurée dans le **respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne** (...) Elle favorise dans la mesure du possible l'**autonomie** de celle-ci» (article 415 du Code Civil).

Ainsi, le majeur protégé prend **seul** certaines décisions le concernant : il choisit son lieu de vie ; il entretient librement des relations personnelles avec tout tiers, il donne son **consentement** à ses propres soins médicaux, etc.

Cependant, le juge peut adapter l'exigence du consentement de l'intéressé si son état ne lui permet pas de prendre seul une décision personnelle éclairée, qu'il soit sous tutelle ou curatelle.

Nous vous invitons à venir rencontrer différents spécialistes pour partager et échanger sur ce thème.

**Journée programmée au 2<sup>e</sup> semestre 2012**

Une invitation vous sera adressée ultérieurement.

### JOURNÉE THÉMATIQUE

À venir :  
**Journée programmée au 2<sup>e</sup> semestre 2012**

**LA PROTECTION À LA PERSONNE :**  
Comment favoriser l'autonomie des majeurs protégés, tout en assurant leur protection ?

Maison des Familles  
119 Bd des Etats-Unis à La Roche-sur-Yon

### Stagiaire de la formation :

M<sup>lle</sup>     M<sup>me</sup>     M.

Nom : ..... Prénom : .....

Profession ou fonction : .....

Participera à une formation sur 2 journées  
(de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00)

Lieu : Maison des Familles  
119 bd des Etats-Unis à **La Roche-sur-Yon**

- Jeudi 26 et vendredi 27 avril 2012
- Jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2012

Nom de l'organisme : .....

Nom et prénom du signataire de la convention : .....

Adresse où le courrier doit être envoyé : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Courriel : .....

Adresse de facturation si différente : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date : ..... / ..... / .....      Signature : .....

**COÛT :** 200 € les 2 journées (repas compris)  
Merci de n'envoyer aucun règlement, une facture sera adressée à l'issue de la formation.